

## SOMMAIRE

Wladimir Andreff et Anne Lavigne Avant propos ..... 133 <i>Foreword</i>	133
Madeleine Andreff, Wladimir Andreff, Sandrine Poupaux Les déterminants économiques de la performance olympique : Prévision des médailles qui seront gagnées aux Jeux de Pékin..... 135 <i>Economic Determinants of the Olympic Performance: Forecats of the Medals to be won at Beijin Olympics Games</i>	135
Arne Feddersen, Wolfgang Maennig, Philipp Zimmermann The empirics of key factors in the success of bids for olympic games ..... 171 <i>Procédure d'attribution des Jeux Olympiques : une étude empirique des facteurs clefs de réussite des villes candidates</i>	171
Georgios Kavetsos, Stefan Szymanski Olympic Games, Terrorism and their Impact on the London and Paris Stock Exchanges ..... 189 <i>Jeux Olympiques, terrorisme et leur impact sur les Bourses de Londres et Paris</i>	189
Nicolas Eber Le Dilemme du sportif..... 207 <i>The Athlete's Dilemma</i>	207
Michel Cavagnac, Jean-Jacques Gouguet Droits de retransmission, équilibre compétitif et profits des clubs ..... 229 <i>Broadcasting rights, competitive balance and profits</i>	229
Michel Aglietta, Wladimir Andreff, Bastien Drut Bourse et Football..... 255 <i>Stock Market and Football</i>	255



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

# DALLOZ

31-35, rue Froidevaux - 75685 Paris cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© ÉDITIONS DALLOZ - 2008